



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ARRÊTE N° 2025-146

=====

Arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade Au titre de l'année 2025

=====

La Présidente de la Communauté de Communes « Orée de Bercé - Belinois »,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la communauté de communes ;

Vu la délibération du 1^{er} avril 2025 fixant le ratio des « promus/promouvables »,

Vu le tableau des emplois et des effectifs validé au Conseil Communautaire en date du 10 décembre 2024, ouvert sur l'ensemble des grades du cadre d'emploi sur lequel les agents sont positionnés,

Vu l'avis favorable à l'unanimité donné sur les Lignes Directrices de Gestion lors de la séance du Comité Technique du 12 octobre 2021,

Vu l'information faite en Conseil Communautaire en date du 19 octobre 2021 sur les Lignes Directrices de Gestion,

ARRÊTE :

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 2^{ème} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Date de la promotion
BARRIER Marjolaine	Rédacteur	1 ^{er} mai 2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Date de la promotion
JAROSSAY Audrey	Adjoint administratif	1 ^{er} mai 2025
CAHN Jocelyn	Adjoint administratif	1 ^{er} septembre 2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

.../...

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1ère classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Date de la promotion
BOUROUNA Louisa	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	10 août 2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Animateur principal de 1ère classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Date de la promotion
PLARD Frédéric	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} mai 2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade de : Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel	Date de la promotion
MORATI Nicolas	Adjoint d'animation	1 ^{er} mai 2025
SANCHEZ Mathilde	Adjoint d'animation	1 ^{er} mai 2025
TISON Justine	Adjoint d'animation	8 juillet 2025

Proportion Homme / Femme des agents promouvables		
Total	Hommes	Femmes
3	1	2

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
3	1	2

Article 2 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, au comptable de la collectivité, au Président du Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

Fait à Ecommoy, le 2 avril 2025
La Présidente, Nathalie DUPONT.

Publé le 05/05/2025



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa transmission et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr